

Le Plan d'investissement dans les compétences (Pic) francilien

Mis à jour le 19 Octobre 2018



© Adobe Stock

Porté par le ministère du Travail en coopération avec la Région, le Plan d'investissement dans les compétences (Pic) privilégie la formation et l'accompagnement des publics peu qualifiés et éloignés de l'emploi.

Un plan national pour l'emploi

Le Plan d'investissement dans les compétences (Pic) est le 2ème axe du [Grand plan d'investissement 2018-2022](#) [1] présenté par le Premier ministre, Édouard Philippe fin 2017.

Le Pic a pour objectif de renforcer les **compétences** et améliorer la **qualification** par la formation des **jeunes** et des **demandeurs d'emploi**, pour permettre un retour à l'emploi. Concrètement, le gouvernement souhaite d'une part proposer un « accompagnement renforcé » à un million de jeunes en situation de décrochage, et d'autre part former un million de demandeurs d'emplois éloignés du marché du travail.

Lancé début 2018, le Pic est doté au niveau national d'une enveloppe globale de 14,6 milliards d'euros dont 6,7 milliards pour les décrocheurs et 7,1 milliards pour les demandeurs d'emploi. 90 % des fonds du Pic sont dirigés vers les **actions de formation** et 10 % visent la **transformation du système** par des expérimentations de nouveaux outils.

L'État a prévu d'associer les **Régions** au déploiement du Pic, à travers des « [pactes régionaux d'investissement dans les compétences](#) [2] » qui seront signés avant la fin de l'année 2018 entre les Conseils régionaux et le ministère du Travail. Ces pactes porteront sur la mise en œuvre du Pic sur la période 2019-2022.

Le **Cnefop** (Conseil national de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles) a été missionné pour accompagner les Régions dans la mise en œuvre de ces pactes. Dans cette perspective, cette instance a été chargée de produire deux documents :

- [Une note portant sur huit recommandations méthodologiques relatives au mode d'élaboration, de suivi et d'évaluation des Pactes régionaux d'investissement dans les compétences](#) [3] ;
- [Élaboration des Pactes régionaux d'investissement dans les compétences : sources et usages des données \(France stratégie\)](#) [4]

Former les demandeurs d'emploi et les jeunes

Le Plan d'investissement dans les compétences (Pic) vise à lutter contre le **chômage de masse** en formant, sur l'ensemble du territoire français, deux millions de **demandeurs d'emploi** et de **jeunes** éloignés du marché du travail.

Former et accompagner 1 million d'actifs sans emploi...

Le Plan d'investissement dans les compétences (Pic) doit permettre à 1 million de demandeurs d'emploi peu qualifiés de bénéficier d'actions de formation et d'accompagnement.

Les formations longues (entre 6 mois et 9 mois) et certifiantes sont privilégiées. Les demandeurs d'emplois bénéficient d'un accompagnement avant, pendant et après leur formation.

Le Pic s'appuie notamment sur la **formation à distance**, qui permet d'améliorer le taux d'accès à la formation et d'en maîtriser les coûts. Un marché public national portant sur 250 000 formations à distance sera prochainement lancé.

Parallèlement, le Pic doit permettre de financer des **expérimentations innovantes** à très fort potentiel afin de développer des méthodes de formations alternatives et de nouvelles modalités d'apprentissage.

... et 1 million de jeunes décrocheurs

Le Plan d'investissement dans les compétences permettra à 800 000 jeunes d'accéder à des actions de formation :

- 470 000 jeunes auront accès à des formations qualifiantes et certifiantes, ainsi qu'à des formations visant l'acquisition des postures professionnelles et des compétences relationnelles attendues par les recruteurs ;
- 330 000 jeunes pourront accéder à une préparation aux dispositifs d'apprentissage et d'alternance.

Le Pic doit également favoriser l'**accompagnement renforcé** de 200 000 jeunes de 16 à 25 ans en situation de précarité par l'extension de la **Garantie jeunes** (20 000 jeunes par an), un accompagnement renforcé par **Pôle Emploi** (25 000 jeunes par an), et le financement de places supplémentaires dans les **Ecoles de la 2eme chance** et les Epide (4 000 jeunes au total).

10 000 formations au numérique

Selon le COE (Conseil d'orientation pour l'emploi), 80 000 emplois seraient non pourvus dans les **métiers du numérique**. Aussi, dans le cadre du Plan d'investissements dans les compétences (Pic), Pôle emploi a mis en place deux mesures concrètes pour faciliter l'accès des jeunes et des demandeurs d'emplois peu qualifiés à la formation dans le domaine du numérique.

Des formations qualifiantes

Pôle emploi, en lien avec **La Grande École du Numérique**, propose des parcours longs de formation (800 heures) permettant d'atteindre un niveau de qualification type technicien supérieur (bac +2) et offrant des opportunités de métiers tels que la maintenance des matériels, l'exploitation, la sécurité, le développement web, etc.

Ces formations relèvent du dispositif « **Préparations opérationnelles à l'emploi collectives** » (POEC). Huit places sur dix sont réservées à des personnes non titulaires du baccalauréat.

Des aides pour les entreprises

Deux aides pour encourager les **entreprises** à former aux métiers du numériques sont également mises en place :

- une aide spéciale « métiers du numérique » pour toutes les entreprises qui souhaitent former un candidat, délivrée par Pôle emploi ;
- une nouvelle « aide au projet d'inclusion de compétences numériques » pour toutes les entreprises avec une prise en charge du coût de la formation jusqu'à 8€/heure et la rémunération du demandeur d'emploi.

Les orientations du Pic francilien

Quatre objectifs relatifs au Plan d'investissement dans les compétences (Pic) ont été fixés par l'exécutif francilien :

- mobiliser prioritairement le développement des formations aux **savoirs transversaux** ;
- augmenter le nombre de places en formation sur les **dispositifs qualifiants** ;
- développer le nombre de place en formation sur les **dispositifs dédiés aux jeunes en insertion** ;
- renforcer le programme de **formations innovantes**.

La mobilisation de la Région Ile-de-France s'appuie sur deux phases successives de contractualisation : une année de transition en 2018 visant à accroître les entrées en formation tout en maintenant l'intervention régionale à son haut niveau ; au cours de l'année 2018, la contractualisation pour les années 2019-2022 d'un **Pacte régional d'investissement dans les compétences**.

Sur la première phase, le Conseil régional d'Ile-de-France s'est engagé à financer jusqu'à **34 000 places de formation supplémentaires** pour l'année 2018 réparties de la façon suivante :

Dès le printemps 2018 :

- formations transversales (+ 22 000 places)

- dispositifs dédiés aux jeunes en insertion (+ 2 779 places)

A partir de septembre 2018 :

- Dispositifs qualifiants (8 000 places)
- Formations innovantes (2 000 places)

Cette phase d'amorçage du Pic revient pratiquement à doubler le nombre de places en formation en Ile-de-France en 2018 pour un budget supplémentaire de 108 M€ sur la base d'un forfait de 3 500 à 4 500 € par entrée en formation.

Les entrées en formation sont à réaliser **avant le 31 décembre 2018**.

Délibération n°CP 2018-135 du 16 mars 2018 (Mise en oeuvre du Plan investissement compétences : approbation de la convention et mobilisation du programme acquisition des savoirs de base) [5]

Les programmes et dispositifs mobilisés dans le cadre du Pic francilien

Anglais à visée professionnelle (programme formations transversales) : 5 500 places supplémentaires

Ce dispositif vise l'acquisition des compétences linguistiques professionnelles permettant de travailler dans les domaines de la vente, l'accueil, la sécurité, l'hôtellerie-restauration-tourisme, la maintenance ou encore la logistique. Il permet d'obtenir une certification (DCL, Toeic, Bulats)

[En savoir plus](#) [6]

Bureautique (programme formations transversales) : 5 500 places supplémentaires

Ce dispositif vise l'acquisition, le développement ou le renforcement des compétences sur les outils bureautiques. Il permet d'obtenir une certification (Passeport de Compétences Informatique Européen et B2I).

[En savoir plus](#) [7]

Compétences de base professionnelles (programme formations transversales) : 11 000 places supplémentaires

Ce dispositif vise à faciliter l'accès à l'emploi ou à une formation pré-qualifiante ou qualifiante des personnes en difficulté avec la langue française, notamment celles ayant des besoins linguistiques à l'oral et/ou à l'écrit et ne pouvant accéder directement aux dispositifs de droit commun.

[En savoir plus](#) [8]

Parcours d'entrée en emploi : 2 779 places supplémentaires

Ce dispositif permet de construire ou confirmer un projet professionnel, en développant les compétences de base en situation professionnelle, en vue d'accéder de manière privilégiée aux contrats en alternance et à l'emploi. Il est réservé aux jeunes de 16 à 25 ans.

[En savoir plus](#) [9]

Espaces dynamiques d'insertion

Ce dispositif vise à accompagner l'accès à l'autonomie des stagiaires, l'acquisition de savoirs être, des compétences personnelles et sociales nécessaires à l'insertion. Il est réservé aux jeunes de 16 à 25 ans.

[En savoir plus](#) [10]

Ecoles de la deuxième chance

Ce dispositif permet à des jeunes de 16 à 25 ans sans diplôme et sans qualification de suivre un parcours de formation dans le but de et de construire un projet professionnel, afin de retrouver un emploi ou une formation professionnelle qualifiante.

[En savoir plus](#) [11]

*A noter, le dispositif national **Garantie jeunes**, dont l'objectif est d'amener les jeunes en situation de grande précarité vers l'autonomie et l'emploi grâce à un parcours dynamique d'accompagnement social et professionnel, est cumulable avec certains dispositifs régionaux, notamment le Parcours d'entrée dans l'emploi.*

Un travail partenarial et territorialisé au service des parcours de publics

Dès mai 2018, le Conseil Régional d'Ile-de-France a organisé une série de **8 rencontres départementales** pour présenter dans les territoires la déclinaison régionale du Plan d'investissement compétences (Pic).

Ces rencontres ont réuni organismes de formation, prescripteurs et orienteurs, ainsi que les acteurs de l'insertion, de la formation et de l'emploi impliqués dans un travail partenarial et local au service des parcours de publics. Elles ont permis de mettre en avant les différents programmes et dispositifs régionaux mobilisés dans le cadre du Pic francilien (voir partie précédente), ainsi que l'articulation entre la Garantie jeunes et les dispositifs régionaux.

Dans le cadre de ces rencontres départementales, les organismes de formation attributaires des marchés concernés ont été présentés. Le nombre de places et les lieux de réalisation des formations ont été précisés.

Les présentations des organismes et des dispositifs régionaux se sont appuyées sur le référencement des actions et des sessions de formation dans la base de données régionale de l'offre de formation professionnelle continue, DOKELIO Ile-de-France.

[Support de présentation de la réunion Pic 75](#) ^[12]

[Support de présentation de la réunion Pic 77](#) ^[13]

[Support de présentation de la réunion Pic 78](#) ^[14]

[Support de présentation de la réunion Pic 91](#) ^[15]

[Support de présentation de la réunion Pic 92](#) ^[16]

[Support de présentation de la réunion Pic 93](#) ^[17]

[Support de présentation de la réunion Pic 94](#) ^[18]

[Support de présentation de la réunion Pic 95](#) ^[19]

Une deuxième série de rencontres territoriales portant les programmes qualifiants s'est déroulée en octobre 2018.

[Support de présentation Programmes qualifiants 75](#) ^[20]

[Support de présentation Programmes qualifiants 77](#) ^[21]

[Support de présentation Programmes qualifiants 78](#) ^[22]

[Support de présentation Programmes qualifiants 91](#) ^[23]

[Support de présentation Programmes qualifiants 92](#) ^[24]

[Support de présentation Programmes qualifiants 93](#) ^[25]

[Support de présentation Programmes qualifiants 94](#) ^[26]

[Support de présentation Programmes qualifiants 95](#) ^[27]

*En plus des huit réunions départementales, s'est tenue une réunion déclinée sur un territoire spécifique : **Grand Roissy - Le Bourget**. Premier bassin d'emplois d'Ile-de-France, Grand Roissy- Le Bourget réunit 50 communes sur 3 départements. L'évolution des compétences professionnelles des publics locaux pour favoriser leur employabilité est une préoccupation forte des acteurs de ce territoire.*

[Support de présentation de la réunion Pic Grand Roissy - Le Bourget](#) ^[28]

Diffuser une information fiable et lisible

Les outils mis à disposition par **Défi métiers** et présentés lors des réunions territoriales (moteur de recherche de l'offre de formation et cartographie de l'offre de formation linguistique, alimentés par **DOKELIO Ile-de-France**) permettent d'illustrer, grâce à des indicateurs clés, les différents programmes et actions visées dans les territoires.

La mise à jour par les **organismes de formation** dans la base de données régionale de l'ensemble des sessions, avec des dates, lieux et effectifs réels, répond à un enjeu très important de **visibilité** sur les sites partenaires : les portails www.intercariforef.org ^[29], www.defi-metiers.fr ^[30], www.orientation-pour-tous.fr ^[31], www.pole-emploi.fr ^[32], www.alternance.emploi.gouv.fr ^[33], www.labonneformation.pole-emploi.fr ^[34] et www.oriane.info ^[35], ainsi que les systèmes d'information de Pôle emploi (Aude formation et KAIROS) et des missions locales franciliennes (i-milo).

De plus, **Pôle emploi**, acteur majeur de la prescription des formations du Conseil régional d'Ile-de-France dans le cadre des places supplémentaires du Pic, demande un **identifiant session DOKELIO** (ou "numéro Carif") aux organismes de formation pour toute prescription, via KAIROS.

KAIROS permet, en outre, de faciliter et fluidifier les échanges d'informations entre les organismes de formation et Pôle emploi sur le parcours de formation des demandeurs d'emploi, leurs sélections et leurs entrées en formation.

Renforcer la qualité de la description de l'offre de formation pour **outiller les acteurs** (prescripteurs et bénéficiaires) à se repérer dans l'offre disponible à partir d'une information lisible, fiable et utile, doit répondre aux nouveaux besoins d'information sur la formation, dans la perspective de la réforme en cours de la formation professionnelle « Pour la liberté de choisir son avenir professionnel ».

Tags



Tags : [PIC](#) ^[36] | [Ile-de-France](#) ^[37] | [jeunes](#) ^[38] | [demandeurs d'emploi](#) ^[39] | [Conseil régional d'Ile-de-France](#) ^[40]